



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/PFA/3/1

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 9 septembre 2013

Original: anglais

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires en 2014-15: Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS)

Objet du document

Compte tenu de la diminution à long terme des financements extrabudgétaires du Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) et de l'intégration des activités du centre dans le programme et budget de l'OIT, le Conseil d'administration est invité à autoriser le Directeur général à utiliser à sa discrétion les fonds disponibles dans le compte extrabudgétaire du CIS et toute recette extrabudgétaire future pour promouvoir et renforcer les activités de sécurité et de santé au travail (SST) du BIT (voir le projet de décision au paragraphe 6).

Objectif stratégique pertinent: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous (Résultat 6: Les travailleurs et les entreprises bénéficient de meilleures conditions de sécurité et de santé au travail).

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et de la santé au travail (LABADMIN/OSH)/Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS).

Documents connexes: GB.300/PFA/4/1, GB.301/17/3, GB.306/PFA/12/3, GB.307/16/4, GB.310/PFA/6, GB.312/PFA/4/1, GB.313/INS/INF/4.

1. Le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) a été créé par le Conseil d'administration en 1959 pour être un centre de coordination international dans le domaine des informations et données documentaires relatives à la sécurité et à la santé au travail (SST). Sur le plan financier, l'objectif était que le CIS parvienne à l'autosuffisance financière et développe ses activités tout en recevant l'appui du BIT pour ce qui est des installations et autres fonctions administratives. Depuis sa création, le CIS a bénéficié de contributions financières et en nature de partenaires externes, de redevances et de revenus provenant de la vente de matériels d'information. Cependant, ces contributions extrabudgétaires n'ont jamais été suffisantes pour que le CIS atteigne son objectif initial d'autofinancement.
2. Au début, les recettes extrabudgétaires provenant des contributions d'autres organisations et des ventes représentaient 50 à 70 pour cent du budget total du CIS. Cependant, les recettes extrabudgétaires ont considérablement diminué au fil des ans. Au cours de la dernière période biennale (2010-11), ces recettes représentaient environ 7 pour cent des dépenses totales inscrites au budget du CIS, le reste étant financé par le budget ordinaire de l'OIT. En 2012, il a été décidé de cesser de produire le CD-ROM de référencement bibliographique (CISDOC-Text), la plupart des documents pertinents de SST pouvant être téléchargés directement sur les sites Internet des institutions, éditeurs et auteurs spécialisés ou sur ceux de centres spécialisés ou de plates-formes de partage des connaissances, et ce gratuitement ou moyennant des droits minimes¹. En raison de ce changement, les recettes extrabudgétaires pour 2012-13 représentent actuellement environ 3,5 pour cent du budget total du CIS, le reste étant financé par le budget ordinaire de l'OIT. Selon les estimations, le compte extrabudgétaire du CIS devrait présenter un solde positif d'environ 300 000 dollars des Etats-Unis au 31 décembre 2013. Les recettes et les dépenses extrabudgétaires du CIS au cours de ces dernières années sont résumées dans l'annexe.
3. Sous la responsabilité du Programme sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork) du BIT et en consultation avec des institutions partenaires, ces dernières années, le CIS a continué de recueillir et de diffuser des références bibliographiques, il a préparé des dossiers d'information et organisé des réunions annuelles de centres du CIS nationaux et partenaires. Il a également consolidé les outils d'information et de connaissances du BIT en matière de SST comme le Thésaurus CIS et les fiches internationales de sécurité chimique en harmonisant et en modernisant ses plates-formes technologiques, et il a cherché à diffuser des informations pertinentes sur les profils nationaux de SST, en les plaçant notamment sur un site Web amélioré. La nouvelle édition en ligne de l'Encyclopédie de santé et de sécurité au travail de l'OIT, l'élaboration de la nouvelle base de données mondiale sur la législation en matière de SST et les mesures concrètes prises pour reconstituer le réseau international des centres du CIS font partie de ses dernières réalisations². Le programme de travail du CIS apporte sa contribution au Résultat 6 (Les travailleurs et les entreprises bénéficient de meilleures conditions de sécurité et de santé au travail); comme précédemment indiqué, il est presque entièrement financé par le budget ordinaire de l'OIT.
4. Les fonctions et activités du CIS se rapportant à SafeWork sont exécutées dans le cadre du nouveau Département de la gouvernance et du tripartisme, dans le but de garantir un appui plus pertinent, plus cohérent et plus efficace du BIT à la gestion des informations et des connaissances en matière de SST.

¹ La base de données CISDOC accueille encore les contributions directes des divers organismes, instituts et organisations qui appartiennent au réseau BIT/CIS.

² Voir le site Web du CIS à l'adresse: www.ilo.org/cis et l'édition en ligne de l'Encyclopédie de santé et de sécurité au travail à l'adresse: www.ilo.org/oshenc. La base de données mondiale sur la législation en matière de SST est actuellement en cours d'élaboration (www.ilo.org/legosh).

5. Compte tenu du fait que le recul des recettes provenant de la vente de matériel technique en matière de sécurité et de santé au travail devrait se poursuivre, des modalités plus simples sont actuellement proposées pour gérer les recettes extrabudgétaires en forte diminution du CIS. Il est proposé que les budgets biennaux pour le compte extrabudgétaire du CIS ne soient plus soumis au Conseil d'administration et que le solde de ce compte ainsi que toute recette future du CIS soient gérés à la discrétion du Directeur général pour élargir la portée des travaux en matière de SST et compléter les activités entreprises dans le cadre du budget ordinaire.

Projet de décision

6. Le Conseil d'administration:

- a) *prend note de la décision du Directeur général d'intégrer les anciennes activités du CIS dans la structure réformée de l'OIT;*
- b) *décide de ne plus demander la présentation de budgets biennaux pour le compte extrabudgétaire du CIS; et*
- c) *autorise le Directeur général à utiliser à sa discrétion les fonds disponibles restants dans le compte extrabudgétaire du CIS ainsi que toute recette extrabudgétaire future du CIS pour promouvoir et renforcer les activités de SST du BIT.*

Annexe

Recettes et dépenses du CIS (budget ordinaire et compte extrabudgétaire)

| | Situation de janvier 2004 au 31 juillet 2013, en dollars E.-U. | | | | |
|---|--|-----------|-----------|-----------|--------------|
| | 2004-05 | 2006-07 | 2008-09 | 2010-11 | 2012-13 |
| Solde reporté | 769 778 | 692 321 | 977 764 | 921 901 | 547 166 |
| Recettes: | | | | | |
| – Contributions du budget ordinaire de l'OIT | 2 598 064 | 2 882 360 | 2 707 796 | 2 796 809 | 2 328 659 |
| – Facteurs financiers (intérêts, gain/perte de change et réévaluation) | 17 628 | 51 696 | 21 124 | 1 173 | 765 |
| – Contributions et versements au titre des droits d'auteur | 125 474 | 127 358 | 239 869 | 137 505 | 77 226 |
| – Ventes de services d'information | 196 327 | 222 827 | 269 911 | 139 067 | 27 007 |
| Dont revenus courus sur les actifs accumulés | | | 154 000 | 104 762 | (en attente) |
| Total report du solde + recettes | 3 707 271 | 3 976 561 | 4 216 464 | 3 996 455 | 2 980 824 |
| Dépenses: | | | | | |
| – Dépenses correspondant au compte extrabudgétaire | 416 887 | 116 437 | 586 768 | 652 480 | 282 847 |
| – Dépenses correspondant à la contribution de l'OIT | 2 598 064 | 2 882 360 | 2 707 796 | 2 796 809 | 2 328 659 |
| Solde final | 692 321 | 977 764 | 921 901 | 547 166 | 369 317 |